

# FCPI SMALL CAP VALUE



MIDI CAPITAL  
capital investissement

# 1. JE DÉFISCALISE

En contrepartie d'un risque de perte en capital, l'acquisition de parts du FCPI SMALL CAP VALUE vous permet de bénéficier d'un régime fiscal de faveur :

## A L'ENTRÉE

### 18 % DE RÉDUCTION D'IMPÔT SUR LE REVENU (IR)

dans une limite de souscription, hors droits d'entrée, de 12 000 € pour un célibataire et de 24 000 € pour un couple marié ou pacsé, soit une économie d'IR maximale de 2 160 € pour un célibataire et de 4 320 € pour un couple marié ou pacsé.

### OU

### 30 % DE RÉDUCTION D'ISF

sur le montant de votre souscription (hors droits d'entrée). La réduction d'ISF est plafonnée à 18 000 € par an et par foyer fiscal.

## A LA SORTIE

Une exonération d'impôt sur les plus-values et les revenus perçus. Les prélèvements sociaux restent applicables.

## BON A SAVOIR

Vous pouvez cumuler les réductions d'Impôt sur le Revenu liées aux souscriptions dans le FCPI SMALL CAP VALUE et les FIP Avantage PME IV ou Mezzano III.

En souscrivant à la fois à des parts de FCPI et de FIP, vous pouvez obtenir une réduction annuelle maximale de :

➤ 4 320 € pour une personne seule,

➤ 8 640 € pour un couple.

*L'attention des investisseurs est attirée sur le blocage des parts du FCPI SMALL CAP VALUE pendant 6 ans minimum à compter de la date de constitution du Fonds, cette durée pouvant être prorogée jusqu'à deux fois 1 an, soit au plus tard jusqu'au 31 décembre 2019.*

## WWW.

Calculez votre réduction d'impôt en un clic grâce à notre simulateur fiscal sur :

➔ [www.midicapital.com](http://www.midicapital.com)

Les informations mentionnées dans cette brochure publicitaire sont données à titre indicatif et présentent un caractère général. Elles ne constituent pas un conseil en investissement, qui suppose une évaluation préalable de chaque situation personnelle.



# 2. J'OPTÉ POUR UN FONDS OPPORTUNISTE

## SECTEURS D'INVESTISSEMENT

Le FCPI Small Cap Value a fait le choix de demeurer généraliste, là où nombre de Fonds ont opté pour la spécialisation.

Cette approche opportuniste a l'avantage d'augmenter considérablement notre spectre de PME éligibles. De ce fait, nous pouvons concentrer nos efforts sur les projets jugés les plus porteurs. Nous privilégierons, parmi ces PME innovantes, les plus matures d'entre elles et notamment celles pour lesquelles le processus de R&D est abouti et qui sont désormais en phase de commercialisation.

Les Small et Mid Caps, cibles privilégiées du Fonds, présentent des modèles économiques très variés. Positionnées plus particulièrement sur des secteurs de niches, ce sont souvent des leaders qui offrent des drivers de croissance qu'on ne retrouve pas ou peu parmi les grandes capitalisations. Enfin, ce sont des sociétés sélectionnées pour la solidité de leur bilan, capables de saisir des opportunités stratégiques en contrepartie d'un risque de perte en capital (croissance externe ou nouveaux marchés).

## ZONE D'INVESTISSEMENT

Dans cette même perspective, notre recherche d'investissements innovants ne se limitera pas à la France mais s'étendra à toute l'Europe, ici encore dans la même perspective opportuniste et de recherche du rendement.

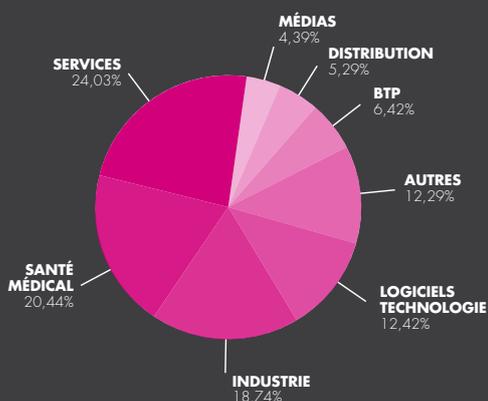
## COTATION BOURSIERE

Pour ce faire, le FCPI Small Cap Value étudiera tout autant les PME non cotées que les PME cotées sur un marché réglementé ou non (Alternext, Eurolist, Marché Libre et marchés européens équivalents...) en s'adossant pour l'occasion à l'expertise de spécialistes de l'introduction boursière et de la gestion d'actifs cotés tels qu'AMILTON ASSET MANAGEMENT.

Le fait que tout ou partie des sociétés présentes dans le portefeuille du FCPI soient cotées permet d'optimiser la cession de ses titres à un horizon d'investissement en adéquation avec la durée de vie du Fonds, d'autant plus que la liquidité de ces marchés financiers est soutenue par la réglementation des pouvoirs publics (cotation en continu, mesures en vue de fluidifier la confrontation de l'offre et de la demande).

Finalement, les marchés boursiers ayant récemment atteint des niveaux de valorisation historiquement bas, le Fonds pourra ainsi profiter d'un potentiel de rebond à moyen terme, en contrepartie d'un risque de perte en capital.

**En contrepartie de ces avantages le souscripteur accepte une faible liquidité et une prise de risque en capital.**



Le schéma ci contre illustre cette pluralité sectorielle développée sur l'ensemble de notre portefeuille sous gestion.

Comme Midi Capital, certains professionnels de la finance, considèrent que les Small et Mid Caps, sociétés plus flexibles, ont montré une grande capacité à s'adapter. Les bouleversements technologiques vont continuer à favoriser l'émergence de nouveaux business models.

Source : H24news « Faut-il encore investir sur les petites et moyennes valeurs en Europe ? » 24/06/2011



# 3. J'ACCOMPAGNE L'INNOVATION ET LA CROISSANCE...

Le FCPI Small Cap Value a vocation à profiter de cet élan conjoncturel, en contrepartie d'une prise de risque de perte en capital, en investissant 60 % minimum de son actif dans des titres de sociétés innovantes. Sont considérées comme telles, au sens de la réglementation en vigueur, les sociétés ayant reçu le label innovation OSEO - ANVAR ou consacrant une part importante de leurs dépenses à la Recherche et au Développement (R&D).

Le solde, soit 40 % maximum sera délégué à AMILTON ASSET MANAGEMENT qui investira sur divers supports d'investissement en fonction des opportunités du marché (OPCVM actions, monétaires ou obligations, titres cotés, comptes de dépôt, etc.).

## ...AUX CÔTÉS DE MIDI CAPITAL

94 M€ sous gestion  
11 investisseurs  
12 Fonds sous gestion  
16 entreprises financées en 2010  
9 ans d'expérience dans le métier de la gestion

Pour être durable, la finance doit renouer avec sa vocation originelle, celle d'être au service de l'économie réelle dans le respect des hommes et de leur environnement.

Le premier investissement chez Midi Capital, ce sont les Hommes.

Avec des ratios de 1 investisseur pour 5 entreprises suivies ou 1 investisseur par Fonds sous gestion, le poids des ressources humaines chez Midi Capital est particulièrement important.

En investissant dans les Hommes, nous nous offrons du temps pour identifier les meilleures opportunités d'investissement, du temps pour négocier, pour participer au pilotage des entreprises en portefeuille et ce, dans l'intérêt de nos souscripteurs. Nous rappelons que, pour autant, ces investissements présentent un risque de perte en capital.

**Notre ambition** : vous offrir des solutions d'investissement simples, fiables, transparentes, ancrées dans l'économie réelle.

**En contrepartie de ces avantages le souscripteur accepte une faible liquidité et une prise de risque en capital.**

« L'INNOVATION EST UN FACTEUR DÉTERMINANT DE LA CROISSANCE ET DES PERFORMANCES DE L'ÉCONOMIE MONDIALISÉE. ELLE DONNE NAISSANCE À DE NOUVELLES TECHNOLOGIES ET DE NOUVEAUX PRODUITS QUI AIDENT À RÉPONDRE AUX ENJEUX MONDIAUX COMME CEUX DE LA SANTÉ OU DE L'ENVIRONNEMENT. EN TRANSFORMANT LES MODALITÉS DE PRODUCTION DES BIENS ET DE PRESTATION DES SERVICES, ELLE STIMULE LA PRODUCTIVITÉ, CRÉE DES EMPLOIS ET CONTRIBUE À AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES CITOYENS. »

Source : Organisation de Coopération et de développement économiques – Nov. 2007



# DOCUMENT D'INFORMATION CLÉ POUR L'INVESTISSEUR (DICI)

## AVERTISSEMENT

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## FCPI SMALL CAP VALUE

### CODE ISIN

PARTS A : FR 0011109065

PARTS B : FR 0011130202

**FONDS COMMUN DE  
PLACEMENT DANS  
L'INNOVATION, NON  
COORDONNÉ, SOUMIS AU  
DROIT FRANÇAIS**

### SOCIÉTÉ DE GESTION

MIDI CAPITAL GP 02028

## 1. OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

### Le Fonds a pour objectif :

(i) d'investir 60 % de son actif (le « Quota d'Investissement de 60 % ») en s'orientant vers des sociétés présentant un caractère innovant (les « PME Innovantes »), afin de répondre aux critères fixés par l'article L.214-30 du Code Monétaire et Financier. Le Fonds pourra investir tout ou partie du quota d'investissement en sociétés cotées sur un marché réglementé ou non (mais seulement à hauteur de 20 % de l'actif du Fonds s'agissant de l'investissement en sociétés cotées sur un marché réglementé). Elles ont vocation à être cédées en vue de réaliser des plus-values. Pour cette part de l'actif, la Société de gestion, tout en conservant une partie de sa gestion, délèguera à la société de gestion Amilton Asset Management, la gestion des liquidités du Fonds dans l'attente de leur investissement initial dans des actifs éligibles auxdits quotas (c'est à dire pendant les deux premiers exercices).

(ii) Le solde de l'actif du Fonds, soit au plus 40 % (le « Quota Libre ») sera géré par la société de gestion Amilton Asset Management avec un objectif de gestion diversifiée. Dans ce cadre, le Fonds pourra notamment investir dans des instruments monétaires, OPCVM (actions, obligations, diversifiés), obligations convertibles, actions et titres spéculatifs (High Yields) avec une exposition aux marchés émergents plafonnée à 10 %. Il pourra également être amené à investir aussi bien dans des obligations notées « Investment Grade » (AAA à BBB- chez Standard and Poor's et de Aaa à Baa3 chez Moody's) que, dans la limite de 15 %, dans la catégorie « High Yield » (BB+ à D/DS chez Standard and Poor's et de Ba1 à C chez Moody's) et/ou dans des obligations non notées. En cas d'investissement dans des instruments financiers de taux, ces derniers seront compris dans une fourchette de sensibilité allant de -3 à +10.

Ce Fonds a une durée de vie de six années à compter de sa date de constitution, soit jusqu'au 31/12/2017 (prorogeable 2 fois 1 année sur décision de la Société de Gestion), pendant laquelle les demandes de rachats sont bloquées (sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le Règlement). La phase d'investissement se déroulera en principe sur les 5 premiers exercices du Fonds, soit jusqu'au 30/06/2017, et le quota d'investissement de 60 % devra être atteint le 31/12/2013. La phase de désinvestissement devrait commencer à compter de l'ouverture du 6ème exercice, soit le 01/07/2017. En tout état de cause, le processus de liquidation du portefeuille s'achèvera au plus tard en 2019.

### CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES DU FONDS

#### a) Principales catégories d'instruments financiers dans lesquelles le Fonds peut investir

- Titres de capital (actions ordinaires ou de préférence) de sociétés non cotées ou cotées sur un marché français ou étranger (40 % au moins de l'actif du Fonds) ;
- Titres donnant accès au capital (obligations convertibles, échangeables ou remboursables en actions, bons de souscription d'actions...) de sociétés non cotées ou cotées sur un marché français ou étranger ;
- Parts de sociétés à responsabilité limitée ou de sociétés étrangères dotées d'un statut équivalent ;
- Avances en compte courant (dans la limite de 15 % de l'actif du Fonds) ;
- Actions ou parts d'OPCVM cotés ou non cotés. En cas d'investissement en actions ou parts d'OPCVM cotés, il s'agira (i) d'OPCVM de droit français coordonnés ou non ou (ii) d'OPCVM de droit étranger coordonnés (ETF, ETC, Trackers...).

